



Fontenay-
aux-Roses

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

DCM 22/ 133
1.1.9

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 092-219200326-20220916-DCM22_133-CC

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 au Marché 19A26 Fournitures, matériels et produits pharmaceutiques pour la médecine générale, dentaire et orthodontie. Lot 3 Fournitures dentaires

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 donnant délégation à M. Le Maire,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Gabriela REIGADA,

Vu la décision n°19_181 du 18 novembre 2019 portant attribution du marché à la société GACD SAS,

Considérant qu'il convient de modifier le bordereau de prix unitaires pour modifier certains produits suite à des ruptures de stock prolongés et/ou définitives,

Considérant le projet d'avenant,

Considérant le Budget Municipal,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant 1 afin de modifier le bordereau de prix unitaires afin d'intégrer des produits de substitution, des produits complémentaires et de supprimer un produit interdit à la vente. Les prix de ces produits sont inscrits au BPU.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 2 : dit que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- La société attributaire.

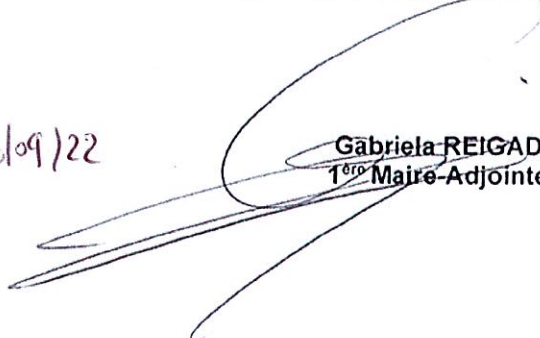
Fait à Fontenay-aux-Roses, le 16 SEP 2022

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 16/09/22

Publication/Affichage le 28 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation
Nicolas Yves Henry


Gabriela REIGADA
1^{ère} Maire-Adjointe

